ART. 15 QUINQUIES B N° CF550

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Adopté

AMENDEMENT

N º CF550

présenté par M. Saint-Martin

ARTICLE 15 QUINQUIES B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime cet article introduit au Sénat, qui attribue aux régions une fraction de TICPE supplémentaire pour financer les plans climat-air-énergie territoriaux.

Cet article coûterait près d'un milliard d'euros à l'État. Il a été considéré comme une charge au sens de l'article 40 à l'Assemblée nationale.